

Image not found or type unknown



Sous-location dans hlm et loi boutin

Par **oursooon**, le **23/03/2012** à **10:58**

Bonjour,rnrnJe suis locataire dans un logement social HLM. Je souhaite sous-loué une partie de mon logement en meublé. J'ai 26 ans. et je souhaite le sous loué à un jeune.rnrnCordialement